



Donation par Sci .

Par Galiene

Bonjour ,
Ma s?ur avait achet  une maison avec une de ses filles en SCI .
Elle a fait donation de ses parts   cette fille .
Cette donation peut elle  tre reint gr e   sa succession , afin d'  viter un partage totalement in galitaire ?
Merci de votre expertise.
Cordialement.

Par ESP

Bonjour
C'est une obligation.
Au d c s de la m re, la donation sera rapport e   la succession, pour sa valeur actualis e.

Par Galiene

Merci de votre r ponse.

Par ESP

Je vous en prie.